



Allemagne 2016 - le pays a besoin de l'Etat de droit et pas de l'état d'urgence

Par [Karl Müller](#)

Mondialisation.ca, 15 janvier 2016

[Horizons et débats](#) 12 janvier 2016

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

«L'année 2015 entrera dans l'histoire comme une année de la violation du droit, violation du droit dramatique parce qu'elle a été commise par des Etats étant en réalité responsables pour la protection du droit. Quelle est la valeur de l'Etat de droit si les Etats ne s'y soumettent plus? A quoi s'en tenir, si nous ne pouvons plus compter sur le droit?»

Frankfurter Allgemeine Sonntagszeitung, 20/12/15

Si l'on entre dans Google dans la rubrique «News» les termes «Angela Merkel Frau des Jahres» [Angela Merkel femme de l'année] et «Armut in Deutschland» [Pauvreté en Allemagne], le nombre des articles est similaire. Google trouve environ 239'000 articles sous le premier terme et 247'000 sous le deuxième.

«Angela Merkel Frau des Jahres» est pour les services de propagande d'une partie spécifique des «élites» allemandes tout à fait merveilleux: magnifique, l'Allemagne joue à nouveau un rôle primordial sur terre - avec une chancelière mondialement reconnue, placée sur le trône par le magazine américain Time; avec une économie en hausse quant à l'exportation, au chiffre d'affaires et aux bénéfices pratiquement incomparables aux autres pays européens; avec une «culture de bienvenue» pour des millions de réfugiés du monde entier; avec un mantra de la chancelière disant «nous réussissons» ... et en outre: le «doux» hégémon de l'Europe qui a «sauvé» l'UE de sa détresse, se veut de jouer au chef d'orchestre et participe actuellement aux guerres dans diverses régions du monde.

«Pauvreté en Allemagne» n'est guère ce beau nouveau monde imaginaire allemand mais bien plus une réalité amère comme le montre l'interview de Norbert Wohlfahrt (cf. ci-dessous).

Amère surtout parce que cette situation n'est pas inéluctable. Mais, on l'accepte volontiers - comme résultat d'une politique des fausses théories mais des intérêts évidents.

Le résultat est la division du pays. Les uns préfère lire que Mme Merkel a été nommée «Femme de l'année» et les autres lisent avec inquiétude ou le vivent eux-mêmes que des millions de personnes en Allemagne vont très mal, car dans nombre de domaines une seule chose compte: baisser au minimum les frais du personnel et augmenter au maximum les bénéfices.

Et dans tout cela, peu importe ce qui est juste ou injuste.

Pourtant, c'est exactement ce qui serait actuellement le plus urgent pour un pays comme

l'Allemagne. La Frankfurter Allgemeine Sonntagszeitung a écrit le 20 décembre 2015, quelques jours avant Noël, concernant l'Allemagne: «L'année 2015 entrera dans l'histoire comme une année de la violation du droit, violation du droit dramatique parce qu'elle a été commise par des Etats étant en réalité responsables pour la protection du droit. Quelle est la valeur de l'Etat de droit si les Etats ne s'y soumettent plus? A quoi s'en tenir, si nous ne pouvons plus compter sur le droit?»

Dans ce même article, voici également une citation du professeur de droit public Otto Depenheuer de Cologne: «Nous transformons l'état d'urgence en état normal.» Et d'ajouter: «Le peuple n'est d'ailleurs pas bien traité: on n'a osé lui demander son avis ni sur les milliards d'euros, ni sur l'aide aux réfugiés, car dans ce pays, le peuple est considéré comme imprévisible. Tout compte fait, il est arrivé ce que le paternalisme de l'élite voulait éviter: une grande partie de la population se sent apatride ou marginalisée.»

Ces «élites», ont-elles vraiment tout fait pour éviter cette situation? N'y avait-il vraiment personne pour prévoir que l'amère réalité de la vie de plusieurs millions de personnes dans le pays et leur confrontation avec les belles illusions, avec l'injustice et les mensonges de la politique comporte un risque de déflagration sociale énorme? ...

Il se peut que l'«état d'urgence», déjà devenu entretemps «normalité», soit pour certaines personnes la préparation convenante pour d'autres activités étatiques hors la loi - des activités pouvant se terminer dans l'abîme.

Il y a plus de 80 ans, le 1^{er} août 1934, l'idéologue de l'«état d'urgence» Carl Schmitt a prononcé, peu de temps après l'assassinat organisé de 150 à 200 personnes (pendant le soi-disant putsch de Röhm le 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 1934), la justification légaliste formelle pour les assassinats étatiques et la violation du droit par l'Etat dans un essai intitulé «Le Führer protège le droit».

Aujourd'hui, nous n'en sommes pas encore là en Allemagne. Mais comment l'Etat allemand va-t-il réagir si la force explosive des problèmes sociaux se manifeste toujours davantage?

Ici, certains vont crier: stop, «théorie du complot»! Mais, il serait préférable de revenir à ce qu'est le droit: accorder «au peuple allemand» ce qui lui revient - matériellement et politiquement - car c'est cela qu'exige la Loi fondamentale allemande. Et cesser enfin de créer de nouveaux «états d'urgence» et de déclarer qu'il n'y a «pas d'alternatives» tout en continuant de violer le droit et en mettant sous pression les gens. Les politiciens responsables d'une telle politique abusent de leur fonction. Donc, ils doivent démissionner, sinon il faut les destituer ou ne plus les élire.

Karl Müller

La source originale de cet article est [Horizons et débats](#)
Copyright © [Karl Müller](#), [Horizons et débats](#), 2016

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca